Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1093-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Christine ORAIN-GROVALET, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS : Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre MONFLIER (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

VOIRIE-RESEAUX

N°2026-1093 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2026 CONCERNANT LA CREATION D'UNE PISTE D'APPRENTISSAGE DU VELO

Mme GALLERNE présente la note.

Contexte

Le Gouvernement poursuit son soutien à l'investissement local afin d'accompagner les collectivités territoriales selon les orientations définies pour l'année 2026.

Description

La ville de Ploufragan est engagée en faveur des mobilités actives. Elle a travaillé avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé sur la réalisation d'un plan des mobilités actives communal adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2025.

Au-delà du développement des aménagements pour les piétons et cycles, la ville de Ploufragan souhaite créer un espace dédié à l'apprentissage du vélo, à la fois pour les enfants mais aussi pour des « remises en selle » à destination de tout public (femmes et hommes, personnes âgées, etc.).

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1093-DE

Le projet consiste à créer une piste d'apprentissage du vélo d'environ 600 m², éclairée et équipée de signalisations horizontale et verticale. Elle sera située sur le site du Haut Champ à proximité des complexes sportifs et du pumptrack récemment réalisé où les familles avec petits et grands pourront trouver leur place.

Ce projet est déposé en priorité N°3.

Objectifs du projet

La création de cette piste d'apprentissage du vélo vient compléter les aménagements pour les cycles réalisés chaque année et inscrits au plan pluriannuel d'investissement. En effet, pour favoriser les mobilités douces, il est important de former le jeune public et les adultes moins à l'aise avec la pratique du vélo avant qu'ils ne s'engagent avec aisance sur les voies vertes, pistes cyclables et chaucidous qui continueront à se développer dans les espaces urbain et périurbain.

Cet espace se veut comme un tremplin vers le développement des mobilités douces à Ploufragan.

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

		Création d'une piste d'apprentissage du vélo				
		DEPENSES		RECETTES		
Subvention	Priorité	Nature	Montant (HT)	Nature	%	Montant (HT)
DSIL	N°3	Ensemble des travaux :		Commune Ploufragan	20%	23 896 €
		Création d'une piste d'apprentissage du vélo	70 000 €	Subvention DSIL	80%	95 584 €
		Mât d'éclairage avec borne de recharge	46 000 €			
		Aléas (3%)	3 480 €			
		Total Projet	119 480 €	Total Projet		119 480 €

VU les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 14 octobre 2025 n°2024-1020 - adoption du plan des mobilités actives communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- APPROUVE l'opération de création d'une piste d'apprentissage du vélo pour un montant total de 119 480 € H.T. ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à solliciter pour l'ensemble des travaux de création d'une piste d'apprentissage du vélo, une subvention de 95 584 € H.T. au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, en tant que de besoin, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO